

---

## CONSTRUBADGE®

---

### Conditions Générales (utilisation standard)

Les Conditions Générales de Constructiv s'appliquent à toute utilisation standard du ConstruBadge®. Constructiv a le droit d'adapter, de modifier ou de changer les dispositions des Conditions Générales. Constructiv décline toute responsabilité pour les éventuelles conséquences dommageables qui peuvent résulter des modifications apportées au contenu des Conditions Générales.

#### 1. Définitions

- 1.1 Utilisateur : toute personne physique (ouvrier de la construction) qui utilise un ConstruBadge®.
- 1.2 Employeur : toute personne morale/entité qui occupe des Utilisateurs.
- 1.3 Intégrateur : toute personne physique/personne morale qui souhaite utiliser et/ou intégrer le ConstruBadge® dans le cadre d'une application informatique (ex : track-and-trace, enregistrement du temps de travail, contrôle d'accès ...).
- 1.4 Clé : les mots de passe avec lesquels le contenu des Applications du ConstruBadge® est susceptible d'être lu ou modifié.
- 1.5 Application : la capacité de mémoire, réservée et mentionnée sur la puce, qui peut faire l'objet d'un cryptage pour des raisons de sécurité.

#### 2. But et utilisation standard du ConstruBadge®

- 2.1 Le ConstruBadge® est un moyen personnel d'identification visuelle pour chaque Utilisateur.
- 2.2 Actuellement, le ConstruBadge® a la forme d'une carte à puce qui est renouvelée annuellement et sur laquelle est reprise une série de données d'identification de l'Employeur et de l'Utilisateur.
- 2.3 L'utilisation standard des données contenues dans la puce du ConstruBadge® vise la lecture de données non codées dans des applications informatiques.
- 2.4 Le ConstruBadge® est la propriété de Constructiv qui en a officiellement enregistré le modèle et les couleurs sous la dénomination « Constructiv ». C'est donc une marque déposée qui est protégée par les lois/règlementations en vigueur en matière de propriété intellectuelle.
- 2.5 Constructiv se réserve le droit à n'importe quel moment, sans préavis et sans motivation préalable, de ne plus délivrer le ConstruBadge® ou d'en modifier le contenu, tant sur le plan des données visuelles et des données inscrites sur la puce qu'en ce qui concerne le format et la technologie utilisée (liste non exhaustive).

#### 3. Obligations générales

- 3.1 Le ConstruBadge (en ce compris les spécifications techniques, la Clé et l'Application) est strictement personnel et ne peut être cédé à des tiers (sous-traitants compris).
- 3.2 Un ConstruBadge® retrouvé ou reçu par erreur doit être retourné à Constructiv (à l'attention de ConstruBadge Call Center), Rue Royale 132 bte 1, 1000 Bruxelles,.
- 3.3 Toute reproduction partielle ou totale du ConstruBadge®, copie, vente, vente à des tiers ou toute autre utilisation à des fins qui n'ont pas été expressément autorisées par Constructiv sont interdites.
- 3.4 Les données contenues dans le ConstruBadge® sont des données à caractère personnel soumises à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Ces données sont collectées pour la poursuite d'une finalité déterminée et légitime attribuée exclusivement à Constructiv. Par conséquent, L'Employeur et l'Intégrateur s'engagent formellement à ne pas enregistrer/conservier/copier/diffuser, par eux-même ou par un tiers et sous quelque forme que ce soit, les données figurant sur le ConstruBadge.

#### 4. Obligations de l'Intégrateur

- 4.1 Les Intégrateurs qui souhaitent utiliser/intégrer le ConstruBadge® dans une application informatique doivent signer des Conditions Particulières. A cet effet, l'Intégrateur doit prendre contact avec Constructiv via l'adresse e-mail [ConstruBadge@constructiv.be](mailto:ConstruBadge@constructiv.be) ou par courrier postal adressé à Constructiv (à l'attention du ConstruBadge Call Center), Rue Royale 132 bte 1, 1000 Bruxelles.
- 4.2 A l'occasion de la signature des Conditions Particulières, l'Intégrateur doit formuler expressément pour chaque application informatique concernée, le but de l'utilisation/l'intégration du ConstruBadge®. Le droit d'utilisation/d'intégration sera uniquement autorisé par Constructiv pour les applications informatiques présentées par l'Intégrateur. Constructiv donne exclusivement son autorisation en signant les Conditions Particulières. Constructiv se réserve cependant le droit de refuser de donner son autorisation sans devoir motiver cette décision.
- 4.3 A l'occasion de la signature des Conditions Particulières, l'Intégrateur est tenu de communiquer à Constructiv l'identité des tiers pour qui/par qui des développements informatiques spécifiques sont effectués pour intégrer le ConstruBadge dans une application informatique.
- 4.4 A l'occasion de la signature des Conditions Particulières, l'Intégrateur est tenu de communiquer à Constructiv l'identité des utilisateurs de l'(es) application(s) informatique(s) visée(s) sous le point 4.2. Tout changement en terme d'utilisateurs doit être communiqué à Constructiv selon les modalités fixées dans les Conditions Particulières.
- 4.5 L'Intégrateur s'engage à communiquer de façon proactive et à sa propre initiative tout changement concernant les points 4.2, 4.3 et 4.4 à Constructiv selon les modalités fixées dans les Conditions Particulières.
- 4.6 La mise à disposition des Clés à l'Intégrateur doit faire l'objet d'un Contrat avec Constructiv. Constructiv se réserve cependant le droit de refuser la mise à disposition d'une (de plusieurs) Clé(s) sans devoir motiver cette décision. Les Clés qui sont octroyées à l'Intégrateur par Constructiv peuvent uniquement être utilisées par l'Intégrateur conformément au Contrat établi avec Constructiv.

#### 5. Obligations de l'Utilisateur et de l'Employeur

- 5.1 Dans le cas où un ConstruBadge® de remplacement a été reçu par erreur, celui-ci doit être immédiatement retourné à l'Employeur mentionné sur le ConstruBadge®.
- 5.2 Il est strictement interdit de porter ou de garder des ConstruBadge® qui ont été remplacés. Dans ce cas, l'Employeur doit les détruire. Constructiv ne peut être tenu responsable pour tout abus ou utilisation erronée de ConstruBadges® remplacés ni pour les dommages possibles qui en découlent.
- 5.3 En cas de démission/licenciement d'un Utilisateur, le ConstruBadge® doit être immédiatement transmis à l'Employeur indiqué sur le ConstruBadge®. Dans le cas où l'Employeur reçoit des ConstruBadges® suite à une démission/licenciement, l'Employeur doit les détruire. Constructiv ne peut être tenu responsable pour tout abus ou utilisation erronée de ConstruBadges® des Utilisateurs ayant démissionnés/ayant été licenciés ni pour les dommages possibles qui en découlent.

#### 6. Obligations de Constructiv

- 6.1 Dans le cadre des Conditions Spécifiques (cfr article 4.1), Constructiv a une obligation d'information à l'égard de l'Intégrateur en ce qui concerne toutes les modifications des spécifications techniques générales du ConstruBadge®. Ne sont pas visées ici, les spécifications techniques liées aux Clés.

#### 7. Responsabilité

- 7.1 Constructiv ne peut être tenu responsable de l'exactitude des données offertes et présentées. Les données sont reçues de différentes sources officielles. Par conséquent, ces données ne peuvent pas être modifiées par Constructiv. A cet effet, la personne est invitée à prendre personnellement contact avec l'instance officielle concernée. La responsabilité de Constructiv ne saurait être engagée pour toute plainte et toutes conséquences dommageables concernant des données incorrectes qui sont utilisées dans le cadre de la production du ConstruBadge® et de toute communication relative à ce dernier.
- 7.2 Constructiv décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects, y compris notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, subis par l'Employeur ou l'Intégrateur en cas d'utilisation, de modification ou de suppression du ConstruBadge®.
- 7.3 La responsabilité de Constructiv ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du ConstruBadge® ou à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, tentative d'escroquerie par phishing (ou autre technique), détournement ou vol d'information, ou de tout fait qualifié de force majeure.



## constructiv

- 7.4 Constructiv décline toute responsabilité en cas de dommage de toute nature, corporel ou matériel, résultant d'un usage impropre ou contraire à la destination de ConstruBadge®.
- 7.5 Constructiv décline toute responsabilité en cas de collaboration insuffisante de l'Employeur et de l'Intégrateur dans l'exécution des Conditions Générales, en ce y compris toutes les conséquences liées au non-respect des obligations dans le cadre de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.
- 7.6 En cas d'usage impropre ou contraire à la destination de ConstruBadge® ou de toute autre hypothèse de non-respect des Conditions Générales, Constructiv se réserve le droit sans être tenu à la moindre indemnité de mettre fin immédiatement à toute relation contractuelle avec l'Employeur et/ou l'Intégrateur et d'entamer les poursuites judiciaires qu'il estime appropriées.

### 8. Droit applicable

- 8.1 Le droit belge est applicable aux Conditions Générales.
- 8.2 Tout litige afférent à l'exécution ou l'interprétation des Conditions Générales est de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

\* \* \* \* \*